

PÔLE FINANCES ET SERVICE À LA POPULATION / DIRECTION DES FINANCES
SERVICE FINANCEMENTS EXTERIEURS - MBB

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20260521-D-2026-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2026
Publication : 05/06/2026

Acte certifié exécutoire



DÉCISION N°D-2026/23

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJET URBACT

Le Président de Mulhouse Alsace Agglomération,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10
- VU** la délibération du 14 avril 2026 portant délégations de compétences du Conseil d'Agglomération au Président de Mulhouse Alsace Agglomération pour prendre toute décision pour solliciter l'octroi de subventions et financements et conclure, le cas échéant les conventions afférentes
- VU** l'appel à projet Action networks du programme européen URBACT porté par l'initiative urbaine européenne

CONSIDÉRANT le manque de main-d'œuvre formé aux métiers de l'industrie sur notre territoire et les besoins grandissants d'adaptation aux enjeux de la transition énergétique et la politique de développement économique menée par Mulhouse Alsace Agglomération pour répondre à ces enjeux

CONSIDÉRANT que le programme URBACT financé par l'Union Européenne permet un échange entre autorités urbaines ayant des problématiques similaires durant 3 ans et permet de bénéficier d'un accompagnement méthodologique et thématique par des experts européens ainsi que la mise en œuvre d'actions concrètes,

CONSIDÉRANT la volonté de Mulhouse Alsace Agglomération de mobiliser les acteurs locaux autour de la thématique de la place des femmes dans l'industrie et l'amélioration du continuum éducatif sur la culture scientifique et technique sur notre territoire.

Décide :

Article 1er : De candidater en tant que partenaire au réseau européen WING – Women in Green Industry porté par la commune d'Avilès en Espagne.


Article 2 : De solliciter une subvention FEDER à hauteur de 88 200€ (quatre-vingt-huit-mille-euros-deux-cents) au programme URBACT dans le cadre du consortium WING. Les dépenses prévues par Mulhouse Alsace Agglomération pour conduire le projet s'élève à 126 000€. Le projet permet de financer les coûts salariaux dédiés à la coordination du projet et la mise en place d'actions, les frais généraux d'administration, les frais de voyage, les frais de prestation (expertise, mise en œuvre des actions), le matériel (communication, licences informatiques).

Article 3 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ces demandes de subvention, notamment les conventions attributives de subvention ainsi que leurs éventuels avenants avec l'Union Européenne et la ville d'Avilès.

Article 4 : Conformément à l'article R. 421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication / notification. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Strasbourg de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Cette décision sera insérée au registre des délibérations et transmise au contrôle de légalité. Monsieur le Directeur Général des Services de Mulhouse Alsace Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausheim, le 21 mai 2026

 Le Président
Fabian JORDAN

Destinataires

- L'original au Pilotage des Instances (pour insertion au registre),
- 1 copie à la sous-préfecture (au titre du contrôle de légalité)
- 1 copie au secrétariat URBACT (pour notification)